

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 1237

présenté par  
M. Berta

-----

**ARTICLE 2**

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« 8° De permettre aux associations de culture scientifique d'intervenir dans les maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation sont des lieux de transmissions et de créations de savoirs et de compétences, dans lesquelles les associations de culture scientifique pourront apporter un soutien entier dans la transition climatique, agroécologique de l'alimentation et de l'agriculture.

Un décret fixera en Conseil d'État la liste des organismes et des personnes qui seront habilités à dispenser ces formations.